

Tarif douanier, n° 603: Peaux de fourrure, préparées en tout ou en partie, n.d., 10 p. 100.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° ex 604: Cuir à courroie en croupons ou côtés, et tout cuir dont la préparation a dépassé le tannage, n.d., 7½ p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Il s'agit de cuir. Le cuir à semelle a été enlevé de l'ancien numéro. Je fournirai volontiers tous renseignements que les députés intéressés voudront me demander.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° ex 604: Cuir traité à l'huile pour fabrication du chamois, en franchise.

L'hon. M. DUNNING: Il y a réduction. Il s'agit de la matière première utilisée dans la fabrication du cuir de chamois complètement fini.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° ex 604: Cuir à semelle, 12½ p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Aucun changement.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 605: Cuir de veau tanné des Indes orientales, non coloré, ou coloré autrement qu'en noir, importé pour servir exclusivement à doubler les bottes, bottines et souliers; cuirs véritables de reptiles, en franchise.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 605a: Véritables cuirs de porc et véritables cuirs maroquins; cuirs dits à rouleaux, en franchise.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 607: Cuir, lorsqu'il est importé par des fabricants de gants ou de vêtements en cuir, pour servir exclusivement à la fabrication des gants ou vêtements en cuir, dans leurs propres fabriques, en franchise.

L'hon. M. DUNNING: Le droit de 5 p. 100 a été remplacé par l'entrée en franchise. Les importations ont une valeur de \$31,000, dont \$4,700 du Royaume-Uni. De cuir n.d., qui serait aussi compris dans ce poste, les importations totales se sont élevées à \$402,000, dont seulement \$22,000 du Royaume-Uni. La production canadienne se chiffre par environ un million de dollars.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 607a: Cuir, tanné seulement, en peaux complètes, à grain ou fendu, importé par des fabricants de cuir à rembourrer, pour servir exclusivement à la fabrication des cuirs à rembourrer, dans leurs propres établissements, en franchise.

L'hon. M. DUNNING: Aucun changement.

(Le numéro est adopté.)

[L'hon. M. Dunning.]

Tarif douanier, n° 608: Cuir dont la préparation n'a pas dépassé le tannage, et peaux, n.d., 5 p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Le droit est réduit de 10 p. 100 à 5 p. 100 contre la Grande-Bretagne. Pour une partie du numéro les importations totales ont dépassé \$11,000, et pour l'autre elles ont atteint \$138,000, dont \$112,000 en provenance du Royaume-Uni. La production canadienne est comprise dans l'ensemble des autres cuirs.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 610 *et al*: Courroies pour machinerie, n.d., 15 p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Le taux de 20 p. 100 contre la Grande-Bretagne est abaissé à 15 p. 100. Nous avons importé pour \$80,000 de courroies en caoutchouc pour machinerie, dont \$22,000 en provenance du Royaume-Uni. Nous avons aussi importé des courroies de coton d'une valeur de \$39,000, dont \$12,000 en provenance du Royaume-Uni. Sous la rubrique n.d., du numéro, nous avons importé pour une valeur de \$36,000, dont \$8,000 en provenance du Royaume-Uni. Sous ce numéro nous exportons au Royaume-Uni plus de courroies que nous ne lui en prenons. Le commerce est réciproque, mais nos ventes en Grande-Bretagne dépassent les siennes chez nous.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 610a: Courroies de poil de chameau pour machinerie, 7½ p. 100.

L'hon. M. DUNNING: C'est un abaissement du droit, mais ce numéro a une faible importance relative.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 611a: Bottes, bottines, souliers, pantoufles et fausses semelles de toute matière, n.d., 22½ p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Le taux de droit est abaissé de 25 p. 100 à 22½ p. 100.

M. BAKER: Les fabricants de chaussures du Canada ont-ils eu beaucoup à dire à ce sujet?

L'hon. M. DUNNING: Oui, j'ai reçu des lettres, va sans dire.

M. BAKER: Craignent-ils une augmentation de chômage, en conséquence?

L'hon. M. DUNNING: Ils ne le disent pas.

Une VOIX: Oh! oh!

M. BAKER: Il n'y a pas matière à rire.

L'hon. M. DUNNING: Je me rends compte que l'honorable député pose une question avec sérieux.